



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 18 octobre 2016

– 7^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - M. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information

Mmes Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Déclaration de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon profite de la Semaine québécoise des directions d'établissement pour souligner l'excellent travail des directions d'établissement et les remercie de ce qu'elles accomplissent quotidiennement.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant :

PÉ-AVIS-24 Service du secrétariat général – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2016-2017

– retirer l'article suivant :

A-31-3135 Service des ressources financières – services professionnels d'architecture et d'ingénierie – critères d'évaluation des propositions – balisage

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 :
- 4- Affaires nouvelles
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
 - e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-02-333-A Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de soutien administratif et technique – création d'un poste d'opérateur informatique à 40 % pour l'école La Dauversière – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 8- A-10-94 Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2016-2017
- 9- A-11-72 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 10- A-29-1775 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – création d'un poste annuel à temps plein d'orthophoniste – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 11- A-31-3128 Service des ressources financières – terrain de l'école François-de-Laval – construction d'une nouvelle école – appel d'offres 25-2391P – attribution d'un contrat
- * 12- A-31-3138 Service des ressources financières – états financiers 2015-2016
- * 13- A-33-990 Service des ressources matérielles – plan d'action sommaire de lutte contre l'agrile du frêne
- 14- A-33-992 Service des ressources matérielles – confier un mandat de services-conseils et professionnels à la Société québécoise des infrastructures en vue de la vente de l'immeuble sis au 6255, rue Boyer
- * 15- A-33-995 Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2016-2017

- 16- A-33-996 Service des ressources matérielles – centre Saint-Paul – travaux supplémentaires dans le cadre d’une première phase de réfection des toilettes
- * 17- PÉ-AVIS-24 Service du secrétariat général – avis de la protectrice de l’élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2016-2017
- 18- Information :
- * a) A-11-70 Services éducatifs – rapport d’activités en milieu défavorisé destiné au Comité de la gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM)
 - * b) A-11-71 Services éducatifs – synthèse des travaux de 2015-2016 en prévision du prochain plan stratégique / plan d’engagement de la CSDM
- 19- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016

Certains suivis ont été faits préalablement à la présente séance.

4. Affaires nouvelles

La présidente fait part aux membres du comité exécutif des nombreux dossiers en chantier, dont :

- le Forum sur l’inclusion;

- la consultation avec les cinq syndicats sur la future politique éducative du Québec;
- l'état des finances de la Commission scolaire.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

Lors de ce point, il est question du rapport déposé en information qui présente la synthèse des travaux de l'année 2015-2016 en prévision du prochain plan stratégique et du plan d'engagement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

M. Kenneth George souhaite que le comité sur la qualité des services éducatifs soit impliqué dans ce dossier. De plus, il soulève différentes questions au regard de la formation professionnelle et de la participation des enseignants aux formations proposées.

La présidente souhaite que les parents puissent prendre part en amont à la consultation afin que la CSDM puisse connaître leurs préoccupations, entre autres au sujet des mesures probantes et de la formation continue.

b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les résultats financiers 2015-2016 seront déposés à la séance du Conseil des commissaires du 26 octobre 2016. À cet effet, le rapport A-31-3138 – Service des ressources financières – états financiers 2015-2016 est inscrit au point 12 de l'ordre du jour.

c) Qualité de l'air

Mme Lucie Painchaud informe les membres du comité exécutif que la CSDM a reçu les résultats au questionnaire-santé de la Direction de santé publique (DSP) et que les résultats seront présentés par la DSP au personnel du centre administratif et de l'annexe le 27 octobre. Une présentation détaillée sera faite aux commissaires lors du caucus du 26 octobre prochain.

Le Service des ressources matérielles évaluera les actions à entreprendre en lien avec les recommandations de la DSP.

d) Capacité d'accueil

Mme Lucie Painchaud et des représentants du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation scolaire ont rencontré leurs vis-à-vis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) le 17 octobre 2016.

Mme Painchaud et M. Marc Prescott s'entendent pour dire que la rencontre s'est bien déroulée. La CSDM a pu présenter l'ensemble de ses dossiers, soit :

- l'ajout d'espace – dépôt du lot 7;
- la demande d'agrandissement de l'école Irénée-Lussier;
- les dossiers récurrents d'infrastructure.

Mme Painchaud a également fait part aux représentants du MEES des difficultés rencontrées par la CSDM pour trouver des terrains en vue de l'ajout d'écoles et tout particulièrement au centre-ville. Les représentants du MEES ont invité la CSDM à travailler avec la Société québécoise d'infrastructures, afin d'analyser différentes possibilités.

Les commissaires soulèvent la question de la longueur des délais dans le cadre du processus portant sur les demandes d'ajout d'espace au MEES. À cet égard, la présidente rappelle l'importance que les dossiers puissent être suivis sur trois ans et non annuellement.

e) Immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud mentionne que le bilan de santé des immeubles excédentaires se poursuit afin de déterminer les immeubles qui seront susceptibles d'être repris à des fins scolaires, ceux qui seront conservés à des fins de location et ceux qui seront ciblés pour une vente. Un plan de maintien ainsi qu'un plan de reprise seront également produits.

Pour sa part, la présidente constate qu'il y a 1000 élèves de plus qui s'inscrivent chaque année à la CSDM, ce qui représente trois écoles de plus par année. Elle souligne que la CSDM doit prévoir des espaces pour ces nouveaux élèves; pour cette raison, son bureau travaille avec différents partenaires à la recherche de solutions pour relocaliser ses locataires communautaires qui logent dans les immeubles excédentaires ciblés par des reprises à des fins scolaires. M. Bruno Marchand ajoute qu'il faudra inclure l'ajout d'écoles dans les projets de développement immobilier. La présidente relancera ses vis-à-vis municipaux à ce sujet.

Des échanges portent également sur les questions des retards dans certains chantiers. Il s'avère que certains de ces retards sont occasionnés par des situations liées aux conditions de chantier, d'autres sont liés à des modifications de zonage, de réglementation ou de processus consultatif ou à une pénurie de personnel spécialisé. En lien avec ces différentes explications, la présidente souhaite obtenir de l'information au sujet de l'instance consultative en matière d'aménagement urbain, soit le comité Jacques-Viger.

Lors de la rencontre avec le MEES, la question des unités modulaires a été abordée. La CSDM s'est vue confirmer le financement des unités modulaires pour l'année 2015-2016. Pour l'année 2016-2017, la CSDM est en attente des décisions du MEES dans ce dossier.

f) Offre alimentaire

M. Marc Prescott mentionne que son service a fait le bilan du projet de la Table des écoliers et que l'organisme a également transmis le sien. Au total, cinq familles ont bénéficié de ce projet. L'organisme propose de maintenir le projet à l'école Alice-Parizeau et d'ajouter deux autres écoles pour l'année 2016-2017.

g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud dépose la première mise à jour des projets retenus par le Bureau de projets pour l'année 2016-2017 ainsi que le calendrier qui présente les dates de dépôts des différents tableaux de bord.

6. Rubrique des commissaires-parents :

Mme Mélanie Robinson mentionne qu'elle déposera une proposition d'urgence lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires, à la demande des parents du comité de parents, afin que le comité de travail sur la gestion financière, qui a été aboli à la séance du Conseil des commissaires du 31 août 2016, soit remis en place.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de soutien administratif et technique – création d'un poste d'opérateur informatique à 40 % pour l'école La Dauversière – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-333-A en date du 18 octobre 2016 de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence.

CONSIDÉRANT que le plan de réussite de l'école La Dauversière prévoit l'expérimentation d'activités technologiques dans tous les cours;

CONSIDÉRANT que les enseignants intègrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans leurs actions pédagogiques;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des TIC en classe accentue de façon importante l'intérêt des élèves à l'endroit de la matière et conséquemment favorise les apprentissages et la réussite éducative dans son ensemble;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un deuxième laboratoire sur chariot et des actions complémentaires (suivi de l'inventaire, mises à jour, fonctionnement optimal, etc.) découlant de telles classes;

CONSIDÉRANT la présence de tableaux numériques dans toutes les classes et les requêtes associées;

CONSIDÉRANT la présence de 50 élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), pour lesquels le fonctionnement adéquat des outils technologiques est essentiel à la réussite;

CONSIDÉRANT la suffisance des fonds de l'école pour l'engagement de la ressource;

CONSIDÉRANT que la création de ce poste au Service des technologies de l'information (STI) pour le bénéfice exclusif de l'école La Dauversière permet d'assurer la stabilité du personnel;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER pour l'année scolaire 2016-2017 au STI, un poste annuel d'opérateur informatique à temps partiel (40 %) pour le bénéfice exclusif de l'école La Dauversière et financé par l'école;
- 2° de FINANCER ce poste au budget de l'école;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

8. Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-10-94 en date du 23 septembre 2016
de Mme Janine Marengo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant une entente avec le Collège Notre-Dame en vue d'offrir aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal la poursuite de leur scolarisation à cet établissement;

CONSIDÉRANT la pertinence de réfléchir à l'élaboration d'une offre de services destinée aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que le Collège Notre-Dame, un établissement d'enseignement privé, est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et qu'il est admissible aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 (frais de scolarité hors réseau);

CONSIDÉRANT que la somme qui sera versée à cet établissement par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspond aux allocations supplémentaires reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2016-2017;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame.

Le commissaire Kenneth George fait les propositions suivantes :

- déplacer le 2^e considérant à la fin de la série des considérants;
- d'ajouter les deux premières propositions suivantes :
 - « 1° de DONNER à la Direction générale le mandat de concevoir un programme de chorale dans une des écoles secondaires de la CSDM;
 - 2° de DÉTERMINER que le comité exécutif sera saisi de ce projet au plus tard en juin 2017. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant une entente avec le Collège Notre-Dame en vue d'offrir aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal la poursuite de leur scolarisation à cet établissement;

CONSIDÉRANT que le Collège Notre-Dame, un établissement d'enseignement privé, est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et qu'il est admissible aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 (frais de scolarité hors réseau);

CONSIDÉRANT que la somme qui sera versée à cet établissement par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspond aux allocations supplémentaires reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la pertinence de réfléchir à l'élaboration d'une offre de services destinée aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la Direction générale le mandat de concevoir un programme de chorale dans une des écoles secondaires de la CSDM;
- 2° de DÉTERMINER que le comité exécutif sera saisi de ce projet au plus tard en juin 2017.
- 3° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2016-2017;
- 4° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 5° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame.

9. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-72 en date du 5 octobre 2016
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins associés à de nouveaux élèves du préscolaire admis dans une classe d'élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT que les devis de service pour les classes ayant un mandat institutionnel prévoient des services de soutien pour chaque classe;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources de soutien provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés au Bureau des services à l'élève, ayant comme lieu d'exercice l'école Ludger-Duvernay, et d'IMPUTER la dépense à l'indice 370-501-1-23410-160;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – création d’un poste annuel à temps plein d’orthophoniste – modification au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1775 en date du 12 octobre 2016
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les avantages d’un dépistage précoce des difficultés langagières pour la clientèle du préscolaire et du 1^{er} cycle;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes d’évaluation en psychologie en attente;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 3 pour financer ces postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d’orthophoniste à l’école Saint-Noël-Chabanel et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-036-3-23130-140;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d’orthophoniste à l’école Charles-Lemoyne et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-130-3-23130-140;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d’orthophoniste à l’école Notre-Dame-Perpétuel-Secours et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-164-3-23130-140;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d’orthophoniste à l’école Saint-Nom-de-Jésus et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-033-3-23130-140;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, de psychologue à l’école Notre-Dame-Perpétuel-Secours et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-164-3-23120-140;
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2016-2017 du personnel professionnel syndiqué (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

11.

Service des ressources financières – terrain de l'école François-de-Laval – construction d'une nouvelle école – appel d'offres 25-2391P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3128 en date du 13 octobre 2016
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la construction d'une nouvelle école sur le terrain de l'école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (PQI 2013-2023);

CONSIDÉRANT que, tel que présenté au plan directeur d'investissement, les interventions associées au maintien des bâtiments feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 (2016-2017) du MEES;

CONSIDÉRANT que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 7 757 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Consortium M.R. Canada ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'une nouvelle école sur le terrain de l'école François-de-Laval;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter la 4^e proposition suivante :

- « 4° qu'un état de situation sur l'avancement de ce dossier (suivi des délais et des coûts) SOIT FAIT trimestriellement au comité exécutif. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 7 757 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Consortium M.R. Canada ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'une nouvelle école sur le terrain de l'école François-de-Laval;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 4° qu'un état de situation sur l'avancement de ce dossier (suivi des délais et des coûts) SOIT FAIT trimestriellement au comité exécutif.

*12. Service des ressources financières – états financiers 2015-2016

Document déposé : Rapport A-31-3138 en date du 26 octobre 2016
de Mme Marie-Josée Cardinal et de M. Krimo Azouaou
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*13. Service des ressources matérielles – plan d’action sommaire de lutte contre l’agrile du frêne

Document déposé : Rapport A-33-990 en date du 14 octobre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

14. Service des ressources matérielles – confier un mandat de services-conseils et professionnels à la Société québécoise des infrastructures en vue de la vente de l’immeuble sis au 6255, rue Boyer

Document déposé : Rapport A-33-992 en date du 29 septembre 2016
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’intérêt manifesté par le locataire *L’hôte maison (maison des jeunes)* pour l’acquisition du 6255, rue Boyer (bâtiment n° 057);

CONSIDÉRANT le peu d’intérêt que représente cet immeuble, ancienne résidence de concierge d’une superficie d’environ 2 626 pi² pour une éventuelle reprise aux fins scolaires;

CONSIDÉRANT que *L’hôte maison (maison des jeunes)* est un organisme à but non lucratif et que, en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d’aliénation d’un immeuble d’une commission scolaire*, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) peut transiger de gré à gré avec ce type d’organisme;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur de la *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives* (R.L.R.Q., chapitre 1-8.3);

CONSIDÉRANT que la CSDM doit dorénavant recourir exclusivement aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour tout projet de disposition ou d’aliénation d’immeubles;

CONSIDÉRANT les négociations entourant l’aliénation potentielle de l’immeuble excédentaire sis au 6255, rue Boyer en faveur de l’organisme *L’hôte maison (maison des jeunes)*;

CONSIDÉRANT que les honoraires du personnel de la SQI pour la réalisation de ce mandat seront calculés conformément à la grille de tarification de la SQI;

CONSIDÉRANT que la SQI pourra retenir les services de firmes externes, auquel cas la CSDM sera préalablement informée des honoraires exigés;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 8 que le comité exécutif est le délégataire désigné pouvant conclure une entente de prestation de services avec un organisme du gouvernement du Québec tel que la SQI;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à conclure une entente de prestation de services avec la Société québécoise des infrastructures dont les honoraires sont estimés de façon préliminaire à 2 000 \$ plus taxes, afin d'accompagner la CSDM dans ses démarches entourant l'aliénation potentielle de l'immeuble excédentaire sis 6255, rue Boyer en faveur de *L'hôte maison (maison des jeunes)*.

*15. Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2016-2017

Document déposé : Rapport A-33-995 en date du 14 octobre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

16. Service des ressources matérielles – centre Saint-Paul – travaux supplémentaires dans le cadre d'une première phase de réfection des toilettes

Document déposé : Rapport A-33-996 en date du 12 octobre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Gilles Nault inc.* pour une première phase de réfection des toilettes du centre Saint-Paul, situé au 4976, rue Notre-Dame Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les chapes de béton à démolir étaient plus épaisses que ce qu'indiquaient les plans et devis, que la démolition des planchers des toilettes du premier étage a montré que la structure de ceux-ci ne correspondait pas à celle inscrite aux plans et que, dans ces conditions, en plus de travaux de décontamination plus importants que prévu, des interventions non planifiées se sont avérées nécessaires en structure, en architecture et en mécanique;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des murs a révélé la présence de contamination fongique et entraîné des travaux d'assainissement et que l'ouverture des vieux plafonds a mené à des reconfigurations en mécanique et en électricité et à l'ajout de raccords, vu la présence d'obstacles non répertoriés;

CONSIDÉRANT que des mesures d'atténuation supplémentaires ont été mises en place afin de pallier les inconvénients des travaux réalisés concurremment avec les activités scolaires et que la composition des planchers des conciergeries a été revue en fonction de nouveaux standards assurant une plus grande durabilité;

CONSIDÉRANT que certaines interventions intégrées au projet font toujours l'objet de négociations avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 15 de la séance du 29 mars 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Gilles Nault inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la première phase de réfection des toilettes du centre Saint-Paul, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

*17. Service du secrétariat général – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année 2016-2017

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-24 en date du 13 octobre 2016
de Mme Louise Chenard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

18. Information :

- * a) A-11-70 Services éducatifs – rapport d'activités en milieu défavorisé destiné au Comité de la gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

- * b) A-11-71 Services éducatifs – synthèse des travaux de 2015-2016 en prévision du prochain plan stratégique / plan d’engagement de la CSDM

19. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) États financiers 2015-2016

En lien avec le rapport A-31-3138 (Service des ressources financières – états financiers 2015-2016), Mme Lucie Painchaud annonce aux membres du comité exécutif que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a terminé l’année 2015-2016 à l’équilibre avec un léger surplus de 200 000 \$. Elle ajoute que les pistes d’optimisation sont à poursuivre en vue de réduire le déficit.

La séance est levée à 16 h 30.

Secrétariat général – 28 novembre 2016

* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 octobre 2016.